

Déclaration liminaire CGT du 12 juillet 2018

Comité Technique Ministériel

La mise au secret du rapport du comité action publique 2022 devrait inquiéter les fonctionnaires. Cette commission mise en place par le Premier ministre avait pour consigne de faire des propositions sur la réforme de l'action publique. Le contexte fixé est notamment celui d'une diminution de la dépense publique de 4 points de PIB d'ici 2022 et des suppressions de postes dans la fonction publique de 50 000 à 120 000. Néanmoins les niches fiscales sont conservées : on est le président des riches ou on ne l'est pas.

Fait intéressant à souligner, la commission était présidée par des acteurs du privé : le président du conseil de surveillance d'une entreprise d'armement, la secrétaire générale d'un grand promoteur immobilier et un haut fonctionnaire qui a pantouflé dans l'industrie audiovisuelle. Demander au secteur privé de déterminer l'avenir du service public c'est un peu comme demander à la mafia de donner son avis sur la réforme du code pénal. L'intérêt général est forcément le grand absent.

Les principaux acteurs sont juges et parties.

L'affirmation n'est pas gratuite. Le budget de l'Etat, celui des hôpitaux et des collectivités territoriales, celui de la sécu : voilà des centaines de milliards d'euros qui échappent au marché et qui aiguissent les appétits du secteur privé. Les services publics peuvent disparaître, les besoins auxquels ils répondent sont toujours là et demandent à être satisfaits. Dans la logique de start-up qui imprègne le gouvernement, il faudra en payer le prix par un recours au secteur privé.

Gageons que les propositions du comité action publique 2022 sont tellement agressives vis-à-vis du service public et de ses agents que le gouvernement craint que leur publication ne vienne alimenter le légitime mécontentement général

Le Premier ministre a cependant assuré que les propositions, qu'on ne connaît pas, seront mise en œuvre au fur et à mesure du quinquennat suivant les besoins. Les besoins ont d'ailleurs été fixés récemment par le président lors de la dernière séance du congrès : opérer « des choix forts et courageux » pour diminuer les dépenses publiques.

Dans l'actualité de notre ministère, nous avons un bel exemple du type de manœuvre qui peut y participer

Lors du dernier CTM vous avez acté par arrêté la scission du CTR historique armée de l'air en un CTR armée de l'air et un autre dédié au SIAé. Voici une première étape vers le retrait du statut étatique des AIA. Ce mois, la directrice de la DMAé devait justement donner ses conclusions concernant l'avenir du statut du SIAé. Or, à l'instar du rapport Chabbert, aucune information n'est parvenue jusqu'ici. La culture du secret : voilà un choix fort et courageux. Nous rappelons que la CGT reste particulièrement attachée au statut du SIAé dans sa configuration actuelle. Nous contestons les éléments de langage largement usités sur la question. Un passage en EPIC reste une marche forcée mais évidente vers une privatisation. En conséquence de quoi la CGT s'y opposera.

Nous réaffirmons ainsi inlassablement l'attachement de nos collègues au service public. C'est d'ailleurs grâce à cet attachement que partout les services continuent à fonctionner dignement.

Fédération Nationale des Travailleurs de l'État

263 rue de Paris - Case 541

93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01 Mail : trav-etat@cgt.fr